Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **108 (2000)**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Comptes rendus

AUBERSON Laurent ; KECK Gabriel et MOREROD Jean-Daniel, *Notre-Dame d'Oujon (1146-1537). Une chartreuse exemplaire ?*, avec les contributions de Michelle Joguin, Denis Weidmann, Philippe Viredaz & Franz Wadsack, Lausanne, 1999, 336 p. (*Cahiers d'archéologie romande*, 65).

C'est une importante contribution à l'histoire du Pays de Vaud qui vient de paraître ; il importe d'en souligner la qualité de l'approche méthodologique. Les résultats sont tout à la fois de caractère historique, archéologique, architectural, économique et toponymique. Ils donnent à l'ouvrage une allure de synthèse des investigations archéologiques opérées à ce jour sur le site de la chartreuse d'Oujon, mises à l'épreuve des faits historiques et des pratiques du modèle cartusien. Seule une entreprise pluridisciplinaire pouvait aboutir avec de telles ambitions ; sachons gré à l'archéologue cantonal, Denis Weidmann, d'avoir suscité une telle publication et d'avoir dépassé le seul compte rendu des trouvailles archéologiques. Chaque auteur inscrit ses réflexions dans une démarche cohérente, au bénéfice d'une excellente connaissance des informations écrites, livresques et du terrain.

La monographie s'ouvre judicieusement par un état des sources d'archives, sans que la question de la disparition d'archives depuis les travaux de Dom Charles Le Couteulx du XVIIe siècle soit élucidée par la nouvelle publication – la situation documentaire est celle fournie par les éditions de Jean-Joseph Hisely du cartulaire d'Oujon en 1859 et des parts du fonds de la Grande Chartreuse par Dom Albert-Marie de Courtray en 1907 ; le seul renouvellement substantiel dû à Jean-Daniel Morerod, provient de l'exploitation des documents médiévaux des Archives communales d'Arzier auxquelles de nombreux travaux médiévaux oublient souvent de recourir. L'exploitation systématique de l'iconographie et des documents visuels, en particulier les plans cadastraux des Archives cantonales vaudoises, livre des informations déterminantes et pallie les insuffisances archéologiques.

À tous les moments de sa réflexion, Laurent Auberson, le principal auteur, cherche des points de comparaison avec les ouvrages déjà publiés sur les couvents de l'Ordre des chartreux dont il prend la précaution de retracer les grandes lignes de l'émergence, de l'expansion et de l'évolution doctrinale et

architecturale. En ce sens, il faut relever la richesse des deux chapitres bibliographiques, l'un consacré exclusivement au mobilier archéologique recensé sur le site d'Oujon, l'autre à la littérature sur les couvents chartreux, notamment celui d'Oujon[1]. La rédaction d'une chronologie et d'un glossaire ferment opportunément la publication.

L'histoire de la Chartreuse Notre-Dame d'Oujon présente de nombreux attraits. Premier témoin de l'implantation de l'ordre cartusien sur le territoire de l'actuelle suisse, le couvent fut fondé dans les années 1146, soit soixante ans après la naissance du mouvement des chartreux. Il constitue la seule implantation sur le versant oriental de la chaîne jurassienne, en contact, voire en conflit (cela est vrai avec le couvent de Saint-Oyend/Saint-Claude), avec les couvents et prieurés de plusieurs ordres monastiques (bénédictin, cistercien, prémontré, clunisien) déjà présents dans le Jura. Grâce à l'action de Louis, seigneur de Mont-le-Grand, le chartreuse d'Oujon disposa dès l'origine d'un vaste territoire – « le désert » –, accroché à 1050 mètres d'altitude et marqué par la dureté du relief et du climat. Elle lui imposera ses usages et ses exigences, qui trouvèrent dès le XIVe siècle des débouchés sur les bords du lac Léman avec le domaine viticole d'Oujonnet (commune de Bursinel) et dans le canton de Genève. Par sa proximité du col de la Givrine, l'approvisionnement du sel était garanti.

La recherche d'une économie autarcique qui fonde l'idéal cartusien n'était pas exempte de quelques réalités pratiques. C'est sans doute pour mieux maîtriser les revenus du désert que les chartreux veillèrent à intégrer à leur zone d'influence les habitants de la communauté laïque voisine d'Arzier. En leur accordant en 1304 des franchises et en l'élevant, avec l'appui de l'évêque de Genève, en 1306, au rang de paroisse, ils tirèrent les bienfaits de cette proximité et favorisèrent la colonisation du Jura. Ce n'est pas un hasard si, au début du XIVe siècle, ils supprimèrent une grande partie des activités économiques du site de la maison basse (sept cents mètres en contrebas de la chartreuse) et ramena sur la maison haute l'habitation des convers et des familiers, les travaux de forge et de fabrication du pain. Des adaptations architecturales durent être consenties alors, les seules constatées durant près de quatre cents ans d'existence, avec l'intrusion des poêles à catelles dans les cellules des moines de chœur, des salles du chapitre et de réception.

Organisée par la vie de douze moines dont le nombre ne fut atteint que pendant les deux premiers siècles de son existence, la chartreuse disparut

---

[1] Les divers travaux de Ric Berger, principalement *Vieilles pierres du Pays de Vaud*, 3e éd., Morges, Éditions Interlingua, 1969 et *La Côte vaudoise du Jura au Léman et ses monuments historiques. Les quatre districts : Aubonne, Morges, Nyon, Rolle, Morges*, Éditions Interlingua, vol. 1, 1971, auraient pu être cités pour la qualité de certains relevés.

avec l'introduction de la Réforme. Sans relation de cause à effet, elle fut ravagée en avril 1536 par le feu, ce qui accéléra son abandon. Les nouveaux occupants, les Bernois, ne la réaffectèrent pas, la laissant à la discrétion des chaufourniers, des verriers (ils sont mentionnés dès le XVIIe siècle) et des voleurs de pierres. Il fallut attendre le milieu du XIXe siècle pour que l'étude et la sauvegarde du site s'amorcèrent. Le classement des ruines d'Oujon fut entériné le 21 décembre 1903. En 1953, l'État de Vaud devint propriétaire du terrain et fit nettoyer le site dégradé par l'usure du temps et les attaques de la forêt voisine. En limitant ses interventions à l'essentiel, il décida la conservation du site sous remblai. De manière détaillée, Denis Weidmann et Philippe Viredaz expliquent ce seul choix possible de préserver les vestiges archéologiques en raison des contraintes climatiques. L'aménagement du site en promenade avec panneaux explicatifs restitue les résultats acquis à ce jour. La découverte en automne 1994 de l'ensemble de la maison basse compléta les efforts des services cantonaux de protéger la totalité du désert des anciens chartreux ; elle fut inspirée, il faut le noter, par la prospection superficielle du terrain et par l'exploitation des toponymes attestés par la documentation cartographique : La Conriery, La Reisse et le Champ du Moulin.

En raison de ses gisements archéologiques encore inexploités et de la sauvegarde intégrale des soubassements des maisons haute et basse, le site de la chartreuse Notre-Dame d'Oujon fournit une situation exceptionnelle pour l'étude du mouvement cartusien à l'époque médiévale. Il en traduit l'expression architecturale dans ses lignes originelles, un environnement montagnard et solitaire et de recherche du plus grand dépouillement. Il démontre à l'évidence l'adéquation d'une implantation monastique aux conditions géographiques et aux réalités économiques. Avec la parution des *Cahiers d'archéologie romande*, il reçoit une audience méritée ; son histoire définitive est encore à venir – il vaut mieux lire certains constats archéologiques, principalement de Laurent Auberson, comme des hypothèses, et non comme des certitudes –, le volume programmé de l'*Helvetia Sacra* sur les couvents chartreux en Suisse constituant à court terme une étape très attendue.

C'est sans doute dans ce devenir qu'il faut estimer la grande richesse du passé chartreux d'Oujon dont les lignes essentielles et les principaux enseignements sont désormais acquis.

Gilbert Coutaz

De Raemy Daniel (dir.), « Chillon. La Chapelle », in *Cahiers d'archéologie romande*, n° 79, Lausanne, 1999, 239 p.

Depuis plus de dix ans, d'importants travaux de rénovation ont été entrepris à Chillon. Dans la chapelle du château, le mauvais état des peintures murales donna lieu à d'interminables discussions. Finalement, après bien des atermoiements, on renonça à une restauration au sens propre du terme. Un système de projections lumineuses fut mis en place. Ainsi, on put célébrer à fin 1999 la réouverture de l'édifice. À cette occasion, avec le soutien de l'Association pour la restauration du Château de Chillon, un beau livre fut édité sous le titre « Chillon. La Chapelle ». Il constitue le numéro 79 des *Cahiers d'archéologie romande.*

Les peintures murales de la chapelle St-Georges ont beaucoup souffert au cours des siècles. Sous le gouvernement de L.L.E.E. de Berne, comme après l'Indépendance vaudoise, la chapelle fut utilisée à des fins fort étrangères à son affectation d'origine (dépôts divers, arsenal, voire prison). Selon l'usage réformé, les fresques du XIVe siècle avaient été recouvertes d'un badigeon à plusieurs reprises. Ce qui, soit dit en passant, est une manière assez efficace pour conserver des décors peints : nombre d'églises sur les bords de la Loire, dans cette région où le protestantisme s'implanta jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes, en témoignent. Par ailleurs, tous les bâtiments du château se dégradaient. C'est seulement au début du siècle précédant le nôtre que, sous l'égide d'Albert Naef et de son adjoint Otto Schmid, lui aussi architecte, d'importants travaux furent entrepris pendant des décennies.

Durant ces grands travaux, la chapelle de Chillon resta quelque peu délaissée. On pratiqua diverses investigations sur les murs, pas toujours avec les précautions nécessaires. Albert Naef, pourtant historien d'art qualifié et homme d'action, ne savait trop que faire. Finalement, il fut convaincu par le peintre Ernest Correvon qu'une restauration complète se justifiait. Ce peintre avait précédemment restauré les anciennes peintures de Romainmôtier, il était apprécié d'Albert Naef à juste titre. C'était un artiste plein d'allant, à telle enseigne qu'il créa de toutes pièces, dans l'abside de l'église de Donatyre, une réplique approximative de la fresque bien connue de l'église de Montcherand. Les travaux de restauration durèrent de 1914 à 1916, sous la direction d'Albert Naef qui assuma lui-même les frais, il faut le rappeler. On peut tenir pour certain que, si Ernest Correvon exécuta de nombreux rajouts pour combler les vides, il n'en respecta pas moins dans l'ensemble ce qui restait de la décoration murale d'origine. Il prit d'ailleurs soin d'exécuter les surpeints de manière réversible. À l'époque, cette restauration fut accueillie avec faveur.

Avec le temps, les délicats rajouts de Correvon commencèrent à tomber en poussière. En outre, l'humidité ambiante, l'eau de condensation et la pollution accrue de l'air endommagèrent aussi l'ensemble des peintures murales. Dès 1980, il fut question d'une nouvelle restauration complète. On fit appel aux fonds nécessaires en août 1985. La générosité privée et publique permit de réunir un bon million de francs. Le laboratoire d'études des matériaux pierreux de l'EPFL fut mis en œuvre pour déterminer les sources d'humidité et y porter remède. Parallèlement, le restaurateur d'art Théo-Antoine Hermanès consolida ce qui pouvait l'être et supprima nombre de repeints. La Commission technique du Château de Chillon se trouva alors devant le même problème qu'Albert Naef au début du siècle : que faire ? On décida de suspendre les travaux et d'alerter des experts, tous azimuts. Ainsi, pendant plusieurs années, les travaux dans la chapelle restèrent en plan, alors que naissait l'idée de remplacer la restauration du décor peint par des projections lumineuses. Répondant aux inquiétudes manifestées par divers membres de l'Association pour la restauration du Château de Chillon – c'était à l'assemblée générale du 24 mai 1994 – le Président de la Commission technique exposa en détail le nouveau projet de projections lumineuses, jugé révolutionnaire. On l'entend encore prononcer ces mots historiques : « Toute l'Europe a les yeux sur nous ». Pendant ce temps, un voisin irrévérencieux murmurait : « C'est la fable de Florian, le singe et la lanterne magique ». Quoi qu'il en soit, l'assemblée générale se rallia.

Comment juger le système de projection d'images qui fonctionne actuellement ? Techniquement, la réussite est incontestable. Le visiteur qui pénètre dans la chapelle a sous les yeux l'image virtuelle de ce que pouvait être un sanctuaire du Moyen Âge entièrement décoré. Soit isolés, soit par batteries de deux, les projecteurs font baigner l'ensemble dans une douce lumière. Sur les voûtains, les peintures d'origine et les ajouts Correvon étaient mieux conservés que sur les parois ; ils furent maintenus dans l'ensemble. Afin d'éviter que ces peintures in situ ne soient concurrencées par la lumière artificielle des projecteurs, un système d'éclairage du plafond fut installé sous forme de deux projecteurs de faible intensité, placés sur les chapiteaux centraux des faces Nord et Sud. Heureuse décision pour assurer l'harmonie d'ensemble. Par ailleurs, la chaleur relativement importante dégagée par les projections était susceptible de nuire à la conservation des peintures. Une solution élégante fut trouvée : on inversa le flux d'air de refroidissement des appareils en le conduisant sous le nouveau dallage métallique. Ainsi le sol est agréablement réchauffé. Quant aux images projetées, elles reconstituent divers personnages au registre moyen, notamment Pierre et Paul à la droite du Christ sur la paroi occidentale. Le choix des autres personnages fut décidé sur la base de savantes études au sujet desquelles il est délicat de se prononcer.

Peintes dans un style dépouillé, quasiment contemporain, les images projetées paraissent compatibles avec l'iconographie moyenâgeuse, rien à dire à cela. Enfin, il est possible d'obturer un projecteur avec une palette préparée à cet effet. Elle gagnerait à être plus longue afin de couvrir les deux sources lumineuses donnant sur chaque grande paroi, c'est un détail facile à corriger. Ainsi le visiteur curieux d'art sacré, pour autant qu'il ne soit pas noyé dans la foule des visiteurs, peut vérifier les restes de la peinture d'origine. En revanche, une chose frappe le spectateur quelque peu cultivé : au registre supérieur du mur de l'entrée est projeté un couronnement de la Vierge. Or, les restes de la peinture ancienne, certes largement complétés par Ernest Correvon, font apparaître un Jugement dernier avec, au pied gauche du Christ en majesté, les ombres des damnés et, dans le coin gauche, un terrible Léviathan, la gueule grande ouverte. L'intervention de 1914-16 n'enlève rien à la haute vraisemblance d'un Jugement dernier sur la paroi occidentale. Lorsqu'un artiste médiéval peint des scènes religieuses, aussi bien dans la période carolingienne que dans les périodes romane et gothique, c'est à la sortie du sanctuaire que le Jugement dernier trouve place. La charge symbolique de cet emplacement est évidente : le fidèle qui quitte le lieu saint se voit rappeler le châtiment des damnés, à la gauche du Christ, et la situation enviable des rachetés à sa droite. Commanditaire de l'œuvre initiale et ami des arts, Amédée V était aussi connu pour sa piété. On imagine mal qu'en proposant le programme pictural de la chapelle de Chillon, il n'ait pas invité Maître Jacques ou Jakob à représenter sur le mur Ouest la scène traditionnelle du Jugement dernier. D'ailleurs on discerne encore, à la droite du Christ en majesté, quelques traits qui font penser à un ange ; sa présence ne serait pas déplacée au-dessus du groupe des bienheureux. Plus encore : Ernest Correvon, qui avait restauré auparavant le Jugement dernier du narthex de Romainmôtier, aurait-il procédé comme il l'a fait à Chillon s'il n'avait pas constaté en 1914 des vestiges de la scène apocalyptique ? Pourquoi donc ce thème classique de l'iconographie religieuse a-t-il été écarté de la projection lumineuse ? On demeure convaincu qu'il figurait à l'origine sur la paroi occidentale.

Sous la réserve ci-dessus, l'amateur d'art sacré s'incline devant la prouesse technique réalisée à Chillon. Il n'en demeure pas moins quelque peu troublé.

On applaudirait sans réserve à une telle projection lumineuse dans quelque Disneyland, elle instruirait le visiteur sur l'art pictural du Moyen Âge. On peut certes attendre un succès pédagogique analogue auprès des nombreux touristes qui visitent Chillon. L'attrait de la nouveauté technique y aidera, tant mieux ! Mais tout cela justifiait-il de renoncer à une vraie restauration des peintures de la chapelle ? Il s'agit ici d'un monument d'art et d'histoire, non d'une salle de projection. Pourquoi avoir reculé devant une restauration in situ du décor peint ? Certes, on comprend les hésitations de la Commission

technique : dépouillé de la plupart des repeints d'Ernest Correvon, le cycle des peintures originales est difficile à reconstituer. À cet égard d'ailleurs, les travaux préparatoires des images projetées ne sont pas inutiles, on pourrait sans doute en tirer parti au moment d'une vraie restauration dans un futur possible. Peut-être a-t-on finalement manqué de courage en 1994, dans le souci de répondre, sans plus d'atermoiements, à l'impatience des amis de Chillon et des généreux donateurs. Mais deux remarques se justifient d'ores et déjà. Laissées en l'état, les peintures murales qui subsistent ne risquent-elles pas de s'effacer progressivement ? Et quelle peut être la durée de vie de l'appareillage sophistiqué installé à Chillon ? N'est-il pas exposé au risque d'obsolescence, comme toute application technique dans ce bas monde ? Ne risque-t-on pas des pannes, et même de plus en plus fréquentes au cours des années à venir ? On écrit cela sans la moindre « Schadenfreude ». Tout en gardant l'espoir que le temps permettra de préparer les bases d'une future restauration des peintures au sens propre du terme.

L'Italie est la patrie de la peinture murale et de la restauration d'art. Que s'y passe-t-il depuis quelques années ?

En 1992, commémorant en groupe l'anniversaire des cinq cents ans de la mort de Piero de la Francesca, nous avions visité l'église de San Francesco à Arezzo, où la restauration des fresques de l'Histoire de la Vraie Croix était en cours. À qui demandait ce qu'on allait faire des vides, très importants par places et couverts d'un affreux enduit gris, les spécialistes juchés sur leurs échafaudages donnaient une réponse évasive : « C'est une question de politique culturelle ». Finalement, la décision a été prise de repeindre les vides dans une couleur adaptée à l'environnement.

Que fait-on à Assise ? On se souvient du séisme du 26 septembre 1997 qui mit gravement à mal le sanctuaire franciscain, plus particulièrement la basilique supérieure. Le désastre sembla tout d'abord irrémédiable. Des fresques majeures de Cimabué, de Giotto, du maître de l'histoire franciscaine, etc., paraissaient anéanties à tout jamais. Comment les nombreux restaurateurs d'art réunis d'urgence allaient-ils procéder ? Tout d'abord en ramassant les débris jonchant le sol, plus de trois cent mille petits morceaux, en les déposant au cloître des morts et en procédant à une classification plus difficile que n'importe quel puzzle. Puis on prépare la restauration in situ. Voici ce qu'écrit Vittorio Sgarbi, rédacteur du mensuel *Bell'Italia* dans le numéro 164 de décembre 1999 (traduction) :

« On pensait alors qu'un original fragmentaire et endommagé ne pouvait être reconstitué sans commettre un acte de falsification. De nos jours, au contraire, une nouvelle conception de la restauration s'est répandue, plus encline, avec raison, à sauvegarder l'ensemble du message pictural dans toute

sa lisibilité, en prévoyant donc aussi des réintégrations réversibles qui puissent se distinguer des parties originales, ce par différentes techniques. »

Suivent les considérations ci-après qu'on livre aux méditations de la Commission de construction de Chillon :

« À écarter, au contraire, des solutions qui, en apparence seulement, semblent d'avenir, mais qui, en réalité, finiraient par avaliser de vieilles théories de restauration trop liées au culte fétichiste de l'original, comme celles de projeter sur les voûtes, en teinte neutre, des diapositives reproduisant les peintures disparues. »

Le gigantesque travail de restauration de la basilique supérieure se poursuit bon train. On pourra bientôt retourner à Assise. En attendant, une visite à la chapelle du Château de Chillon s'impose à nos concitoyens amateurs d'art sacré et d'histoire vaudoise.

Pierre Ramelet

« Figures du livre et de l'édition en Suisse romande (1750-1950) », *Actes du colloque Mémoire éditoriale 1997*, Lausanne, Mémoire éditoriale n° 1, 1997, 125 p.

ROTH Simon, « Weber-Perret, genèse de l'Alliance culturelle romande », Lausanne, Mémoire éditoriale n° 2, 1999, 174 p.

Une prise de conscience de la valeur historique des archives des maisons d'édition a poussé des professionnels de l'édition et des historiens du livre à regrouper leurs forces dans une nouvelle association. L'un des premiers résultats concrets est la parution d'une nouvelle revue d'excellente facture dans le paysage historiographique romand : *Mémoire éditoriale.*

Le premier numéro restitue les intéressantes communications présentées lors du colloque organisé en automne 1997 à Lausanne sous l'égide de la *Société d'histoire de la Suisse romande.* Parallèlement, une fondation « Mémoire éditoriale » a vu le jour. Elle souhaite jouer un rôle de coordination des différentes recherches qui seront menées dans le domaine de l'histoire de l'édition. Parmi les six contributions, on citera celle de François Vallotton qui fait l'état des lieux de l'édition romande au XIXe siècle, sujet ou champ de recherche actuellement en friche. Sur le plan vaudois en particulier, les lignes de Franco Ardia consacrées à Georges-Victor Bridel (1818-1889) apportent de précieuses informations sur ce fils du Doyen Bridel, qui devint l'un des éditeurs les plus en vue de Suisse romande durant près d'un demi-siècle. L'auteur montre comment le grand éditeur libriste s'efforça au mieux

de concilier les exigences d'une morale protestante avec les impératifs des lois du marché qui s'imposent à un entrepreneur.

Le n° 2 est remarquable à plus d'un titre. Simon Roth s'est intéressé à une des personnalités du monde des critiques littéraires de Suisse romande : Myriam Weber-Perret (1922-1985). Ce dernier fut le fondateur et l'âme de l'Alliance culturelle romande, née au début des années 1960. Le lecteur y découvrira un remarquable tableau du paysage littéraire romand et lausannois en particulier du milieu de notre siècle. Les hommes de plume comme Weber-Perret et ses contemporains qui ont eu vingt ans durant la Deuxième guerre mondiale ont vécu une période particulière. Ils grandissent dans une période que l'on pourrait appeler l'après-Ramuz ou l'après-Cingria, dans l'espoir d'un renouveau qui suivra les sombres années de guerre, alors que seules la poésie et la littérature semblent offrir une aire de liberté au monde francophone, sonné et humilié par la défaite de juin 1940. Lausanne et la Suisse romande s'enrichissent d'ailleurs durant ces années 1940 de la présence et du rayonnement d'intellectuels français réfugiés chez nous. Le chapitre consacré aux deux modèles ou plutôt inspirateurs de Weber-Perret (Edmond Jaloux (1878-1949), de l'Académie française, et Gonzague de Reynold) vaut le détour. Dans la *RHV 1998*, p. 132, Alain Clavien rappelle les publications récentes qui ont paru sur le patricien et poète du château de Cressier, on l'a démontré : G. de Reynold rime avec extrême-droite helvétique. Or la plume de Simon Roth annonce une nouvelle génération d'historiens (il n'a pas trente ans) ; la condamnation morale du notable fribourgeois ne l'intéresse guère. Roth veut faire de l'histoire de la littérature plutôt que de l'histoire des idées et des opinions politiques. Qui plus est, le style de l'auteur est d'une qualité littéraire excellente. Avec une syntaxe variée et élégante, malgré des fautes d'orthographe dues à une relecture comme souvent trop rapide, avec un vocabulaire recherché mais sans pédanterie, S. Roth fait de la lecture de son livre un plaisir enrichissant.

Gilbert Marion

ZIMMER Petra (Red.) unter Mitarbeit von Brigitte DEGLER-SPENGLER, *Die Dominikaner und Dominikanerinnen in der Schweiz*, Basel, Schwabe & CO AG, 1999, 2 vol., 1163 p. (Helvetia Sacra IV : Die Orden mit Augstinerregel, 5/1).

Si l'entreprise de l'*Helvetia Sacra* a pris officiellement naissance en 1964, ce n'est que depuis 1972 qu'elle a fait paraître à un ou deux ans d'intervalle des volumes qui ont « pour tâche de recenser systématiquement les entités

religieuses de Suisse (diocèses, chapitres, monastères) et de décrire leurs caractéristiques institutionnelles d'un point de vue historique. Dans ce contexte, un accent est mis sur les biographies des supérieurs ecclésiastiques »[2]. En publiant deux volumes sur les couvents de dominicains et de dominicaines, la rédaction poursuit inexorablement son œuvre qu'elle entend terminer en 2008[3].

L'ordre de saint Dominique, appelé aussi Ordre des frères prêcheurs, fut reconnu officiellement par le pape en 1216 ; son essor en Suisse a été réel, dès les origines – les plus anciens témoins sont les couvents de dominicains de Zurich (1230) et des dominicaines de Saint-Gall (1228) ; il a compté dix couvents de dominicains et dix-neuf couvents de dominicaines. Leur implantation s'est faite principalement dans les nouveaux quartiers des centres urbains, aux côtés d'autres ordres mendiants, en particulier celui des franciscains : Bâle, Berne, Constance, Genève, Lausanne, Saint-Gall et Zurich. Elle provoqua souvent des heurts avec les institutions antérieures, le clergé séculier et paroissial, qui voyaient dans leur venue une menace pour leurs privilèges et leurs revenus. Depuis 1267, non sans réticence, les dominicains garantiront l'encadrement du mouvement religieux féminin, en plein essor au XIIIe siècle, qui se plaça sous leur responsabilité (« curia monialium ») ; certains prieurés, notamment ceux de Bâle, Constance et Zurich, rempliront diverses directions spirituelles. En ce sens, il faut lire les deux volumes de l'*Helvetia Sacra* comme un jeu d'échos entre les couvents d'hommes et de femmes, les premiers pouvant avoir sous leur tutelle plusieurs couvents de sœurs : il en va ainsi des couvents masculins de Bâle, Berne, Coire, Constance, Lausanne, Zofingue et Zurich ; seuls les couvents d'Ascona, Coppet et Genève échappent à cette pratique, les deux premiers étant de création récente. Le fondateur de l'ordre avait inauguré dès 1221 l'organisation des couvents en province, chaque province étant dotée d'une autorité personnelle et d'un chapitre, sous la conduite d'un provincial. Les couvents établis en Suisse ont relevé selon leur situation géographique ou les périodes des provinces de

---

[2] Brigitte DEGLER-SPENGLER, « L'*Helvetia Sacra* et la Suisse romande III. Rapport spécialement rédigé à l'intention du Valais », in *Vallesia* LI, 1996, p. 220. Sur les étapes rédactionnelles, voir aussi du même auteur « L'*Helvetia Sacra* et la Suisse romande [I] », in *Revue historique vaudoise 84*, 1976, pp. 197-206 et « L'*Helvetia Sacra* et la Suisse romande [II] », *idem* 88, 1980, pp. 147-162.

[3] Pour mémoire, signalons que les notices suivantes sont encore attendues pour le Pays de Vaud : les augustins d'Aigle, Bettens, Étoy, Saint-Jean et Saint-Maire, à Lausanne, Montpreveyres, Moudon, Nyon, Pizy, Roche, Vevey et Villeneuve ; les ermites de Saint-Augustin de Vevey ; les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de La Chaux, Moudon, Orbe et Villars-Sainte-Croix ; les templiers de La Chaux ; les prémontrés de Rueyres (communes de Chardonne et de Puidoux), et de l'Abbaye du Lac de Joux ; les chartreux de La Lance et d'Oujon.

Teutonie, de France, de la congrégation réformée de Hollande, de Saxe ou du sud de l'Allemagne, dont le volume premier donne l'historique, l'aire géographique (les provinces de Teutonie et de France étaient divisées en « nations »), la situation des archives, la bibliographie et les nomenclatures des provinciaux. Le maître général garantissait la coordination entre les provinces dont le couvent constitue le fondement de l'édifice dominicain. Le couvent est dirigé par un prieur, avec son conseil et le chapitre conventuel ; il est le lieu de la vie quotidienne, liturgique et studieuse des religieux, il fut jusqu'au premier quart du XIVe siècle, un espace de formation des novices, avant que la formation soit centralisée dans certains couvents. L'école conventuelle avait à sa tête un « lecteur », selon son importance, elle pouvait exiger le concours de plusieurs enseignants. L'ordre des dominicains continue d'exister en Suisse au travers des couvents des dominicaines de Cazis (GR, fondation en 1647), d'Etavayer-le-Lac (avant 1290, peut-être en 1280), de Schwyz (avant 1275), Weesen (SG, au plus tard 1256) et de Wil (SG, 1607). Il faut ajouter le couvent d'Ilanz (GR, 1865).[4] Les dominicains sont également présents aujourd'hui à l'Université de Fribourg où ils se sont établis en 1889 en qualité d'enseignants et de chercheurs, tout en occupant des postes d'aumôniers ; ils animent le convict et le couvent de l'Albertinum à Fribourg depuis 1890. Dans ce contexte, il faut noter l'expérience limitée (1903-1951) de membres de la Congrégation enseignante des dominicains en Suisse (le « Tiers-Ordre enseignant », créé en 1852, supprimé en 1957) avec la Collège de Champittet, à Pully.

Le canton de Vaud accueillit les couvents de dominicains de Lausanne entre 1234 et 1536 (auteur : Bernard Andenmatten) et de Coppet, 1490 et 1536 (Bernard Hodel), et le couvent des dominicaines (Romain Jurot) – d'abord à Chissiez (Lausanne), transféré à Estavayer-le-Lac en 1316/1317. Leur trajectoire parallèle permet de suivre les vicissitudes de l'ordre en Suisse, plusieurs fois réorganisé. Elle aborde des aspects historiques, économiques, de pastorale, les relations internes avec l'ordre, celles concernant les pouvoirs religieux et laïques ; trois chapitres, Archives, Bibliothèque et Bibliographie, mettent en évidence en un coup d'œil tout le matériau documentaire et imprimé sur lequel les études peuvent se faire ; ils sont enrichis des larges considérations générales faites au début du premier volume sur l'ordre des dominicains. Les listes des prieurs et des lecteurs terminent chacune des notices.

---

[4] En fait la notice du couvent d'Ilanz (auteur : Maria MAGAN MONSSEN) a paru, en raison de la date de sa fondation, dans *Helvetia Sacra* VIII/2 : *Die Kongregationen in der Schweiz 19. und 20. Jahrhundert*, Basel, Schwabe & CO AG, 1998, pp. 94-109.

L'action des dominicains a marqué de manière profonde la vie locale et l'évolution des esprits. Dans ce sens, il faut citer l'importance des dominicains dans l'émancipation des autorités communales de Lausanne, et dans le mouvement de l'inquisition dans le diocèse de Lausanne et dans le Bas-Valais au XVe siècle (Ulric de Torrenté). Le couvent de Coppet fut le seul témoin en Suisse romande de la réforme régulière de l'ordre dominicain qui toucha une grande partie des couvents au XVe siècle, à la différence des couvents de Genève et de Lausanne ; ceux-ci contestèrent la fondation du couvent de Coppet, car elle menaçait leurs revenus et leur position dominante dans la région. Le transfert du couvent des dominicaines de Lausanne à Estavayer-le-Lac déboucha à la fois sur de fortes oppositions de religieuses qui n'entendaient pas quitter les bords du lac Léman pour ceux du lac de Neuchâtel – la dissidence dura quinze ans, avant que la communauté d'Estavayer put se reconstituer en 1331 avec l'ensemble de ses adhérentes – et l'hostilité du clergé séculier et du curé d'Estavayer-le-Lac. La suppression à la Réforme du couvent des dominicains de Lausanne isola le couvent d'Estavayer-le-Lac de l'ordre et provoqua des manquements à la vie religieuse. Elle amena la récupération d'une partie de la bibliothèque des dominicains de Lausanne. Aujourd'hui, la communauté des moniales d'Estavayer-le-Lac a trouvé de nouveaux élans dans son développement ; elle est dépendante depuis 1988 de la Fédération Saint-Dominique, qui regroupe les couvents du sud de la France.

Il faut insister sur les apports considérables des notices des couvents de Coppet, Lausanne et Estavayer-le-Lac – les constats valent en fait pour l'ensemble des couvents. Leur publication donne en effet pour la première fois une histoire complète et documentée de ces établissements (les articles remontaient pour Lausanne et Estavayer-le-Lac respectivement aux articles de Maxime Reymond de 1917-1918 et de Gaspard-Fridolin Hauser de 1855) ; elle enrichit de manière sensible la connaissance de la vie intérieure et du rayonnement intellectuel des couvents dont les travaux de Marcel Grandjean avaient déjà renouvelé la connaissance des églises et des bâtiments conventuels de Lausanne (l'église et le couvent ont disparu) et de Coppet (l'église de Coppet est la seule église dominicaine de Suisse romande encore visible). Pour le couvent d'Estavayer-le-Lac, dont des fouilles archéologiques ont déjà restitué le plan général et historique, il faut mentionner l'existence d'une œuvre artistique majeure, le retable d'Estavayer-Blonay, offert en 1527 ; il continue d'orner l'église conventuelle. Les enseignements de l'article de Bernard Andenmatten sur le couvent de Lausanne sont nombreux pour l'histoire de Lausanne au Moyen Âge. Ils donnent des pistes nouvelles de recherche dans l'activité pastorale, l'inquisition, la vie intellectuelle (une partie a été déjà exploitée par l'auteur lui-même), et sur le mouvement des confréries.

Sans que cela constitue un reproche, nous en voyons une qui n'a pas été exploitée, celle des rapports entretenus entre les divers et nombreux ordres religieux établis à Lausanne,[5] en particulier les relations entre les dominicains et les ordres mendiants, les augustins de Saint-Maire (milieu du XIIe siècle), les franciscains (dès 1260 au moins) et les carmes de Sainte-Catherine (1497). Catherine Santschi dans son étude sur le couvent dominicain de Genève fournit quelques exemples stimulants d'une telle approche, qui mériteraient d'être élargis et approfondis pour Lausanne.

Gilbert Coutaz

MODESTIN, Georg, *Le diable chez l'évêque. Chasse aux sorciers dans le diocèse de Lausanne (vers 1460)*, Lausanne : Université de Lausanne, Section d'histoire, Faculté des lettres, 1999, 403 p. (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 25).

Entamée en 1980, l'étude systématique sur la sorcellerie dans le Pays de Vaud a connu en vingt ans un bel essor.

Sept numéros des *Cahiers lausannois d'histoire médiévale* dont la collection débute justement en 1989 avec les procès de sorcellerie à Dommartin en 1524-1528 sont consacrés à ce sujet. La *Revue historique vaudoise* de 1999 (pp. 130-135) s'est déjà fait l'écho de quatre d'entre eux. Le thème de la sorcellerie ne se réduit pas qu'à la période médiévale ; il est à la mode également pour d'autre périodes historiques[6].

À l'évidence, la recherche de Georg Modestin bénéficie de tous les enseignements tirés des précédents travaux. Elle en relève judicieusement les étapes récentes et plus lointaines, en particulier celle franchie par Maxime Reymond déjà en 1908 et 1909 qui décrit, le premier, le contenu des trente-sept procès inquisitoriaux qui forment le recueil des Archives cantonales vaudoises, Ac 29, à l'origine de tous les travaux sur la sorcellerie dans le Pays de Vaud, et auquel les procès examinés par Georg Modestin appartiennent. Elle est conduite avec rigueur et grand soin. Transcription et traduction des procès, notices biographiques des personnes liées de près ou de loin aux procès, apparat critique abondant, sources, bibliographie et index des noms de lieux

---

[5] En plus de Lausanne, des couvents dominicains et franciscains étaient établis dans les villes de Bâle, de Berne, de Constance, de Genève et de Zurich.

[6] Fabienne TARIS ZUMSTEG, *Les sorciers à l'assaut du village de Gollion (1615-1631)*, Lausanne, Éditions du Zèbre, 2000, 363 p. (Études d'histoire moderne 2) et Monique FERRERO, *Requiem pour une sorcière : Michée Chauderon*, Yens-sur-Morges, Saint-Gingolph, Éd. Cabédita, 2000, 151 p.

et de personnes en composent le sommaire, en plus d'une large introduction historique (176 pages).

Trois des quatre procès (c'est ce qui fonde leur originalité) concernent les territoires d'Henniez, de La Roche et de Bulle, sur lesquels l'évêque de Lausanne exerce directement son autorité temporelle. Georges de Saluces, ledit évêque, est de ce fait engagé en première ligne dans la chasse aux sorciers ; il avait déjà été impliqué dans une moindre mesure dans une première lutte qui avait eu pour théâtre la Riviera lémanique, en 1448[7]. L'auteur a choisi d'ajouter « pour son intérêt épistémologique » au corpus de base un quatrième procès qui fut instruit en 1464, à Châtel-Saint-Denis, et non à Lausanne comme les trois autres, et qui est le seul à disposer d'une enquête préliminaire. Ce dernier procès se déroule en fait sous le règne du successeur Georges de Saluces, Guillaume de Varax.

L'examen attentif des documents permet de faire ressortir les convergences et les différences entre les procès, les mécanismes subtils et ramifiés des dénonciations, les procédures expéditives et le verdict impitoyable envers les six sorciers, trois femmes et trois hommes. Le tribunal d'inquisition, où les représentants épiscopaux et les dominicains de Lausanne collaborent en parfaite harmonie, pourchasse sans relâche les accusés dont il arrache les aveux en recourant à la torture. Dénoncés et dénonciateurs, témoins, groupes de personnes, géographie villageoise, juges sont passés en revue, les crimes les plus abominables sont dénoncés et consignés : reniement de Dieu, vénération du diable, infanticide, cannibalisme et les déviances sexuelles. Le bûcher attend les sorciers.

Ce qui force l'intérêt de l'étude, c'est la construction des accusations de dépravations hérétiques, la mise en place de tout un arrière-plan social où conflits anciens et rumeurs à l'intérieur d'un groupe familial et d'une constellation de villages se font jour. La présence du diable dans les territoires mêmes de l'évêque exige des moyens accrus et autoritaires pour son éradication. Déjà combattue en 1448, elle surgit au grand jour dans les années 1460, alors que l'action du diable a déjà dû commencer « une dizaine, une quinzaine, voire une vingtaine d'années » auparavant. Il n'est pas aisé de circonscrire et de dater l'origine des dénonciations. Après environ trois ans de procédures, la situation paraît sous contrôle. Simultanément, d'autres affaires de sorcellerie sont relevées dans les territoires voisins de Fribourg. Leur déroulement laisse entendre une connivence entre les autorités en charge de ces dossiers.

---

[7] Martine Ostorero, *« Folâtrer avec les démons ». Sabbat et chasse aux sorciers à Vevey (1448)*, Lausanne, Université de Lausanne, Section d'histoire – Faculté des lettres, 1995, 350 p. (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 15).

La juxtaposition de tous les cas de sorcellerie recensés dans le Pays de Vaud durant le XVe siècle et au début du XVIe siècle permet désormais de faire ressortir les caractéristiques locales, individuelles et temporelles des procès de sorcellerie, tout en mettant en évidence les parts stéréotypées, constantes et récurrentes. Sachons gré à Georg Modestin d'avoir inscrit l'étude des procès à plusieurs niveaux de lecture, en confrontant ses constats au crible de la bibliographie, des sources contemporaines et d'une large incursion dans la vie de chaque personne mentionnée dans les procès. Ses recherches sont un modèle d'investigations documentaires et de qualités scientifiques. Elles méritent la considération.

Gilbert Coutaz